

Prestation de compensation du Handicap : Suivi de la montée en charge et du contenu

Analyse des résultats du questionnaire mensuel

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux maisons départementales des personnes handicapées dès janvier 2006, date de leur création et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

Ce questionnaire permet essentiellement de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et de ses différents volets, ainsi qu'en phase transitoire de construction des systèmes d'information des MDPH, de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH.

En 2007, le questionnaire a évolué pour adapter les items au contexte des MDPH. Alors qu'il s'agissait en 2006 de quelques données d'organisation et de fonctionnement des MDPH, il s'attache maintenant à l'activité générale. Depuis 2008, le questionnaire tient compte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, de la prestation de compensation pour les enfants.

Le questionnaire devrait disparaître fin 2011 avec la mise en place des systèmes d'information des MDPH et l'opérationnalité du système d'information pour l'autonomie des personnes handicapées (SipaPH).

- Etat des lieux à fin 2010 -

1. Le taux de réponse : un questionnaire bien accueilli et un taux de réponse stable

- En 2006, en moyenne, les résultats portent sur les réponses de 78 MDPH. Selon les mois, 71 à 84 maisons départementales remplissent le questionnaire.
- En 2007, elles sont 88 en moyenne à répondre chaque mois au questionnaire sauf en décembre, où 77 réponses seulement ont été recensées. Près des $\frac{3}{4}$ des départements ont répondu systématiquement chaque mois.
- En 2008, 95 MDPH ont participé à l'enquête CNSA. En moyenne, sur l'année, 88 MDPH répondent au questionnaire chaque mois avec une baisse du nombre de réponses observée au fur et à mesure des trimestres : 94 MDPH en moyenne ont répondu au questionnaire au cours du premier trimestre, 92 au deuxième trimestre, 86 au troisième et 82 au cours du dernier trimestre 2008.
- En 2009, la baisse du taux de réponse observée fin 2008 s'est poursuivie en début d'année mais au fur et à mesure des mois, les MDPH ont répondu rétroactivement au questionnaire : finalement, en moyenne, 92 MDPH ont répondu au premier semestre, 83 au second semestre. Au total pour l'année, 88 MDPH ont répondu en moyenne au questionnaire. 78 MDPH ont répondu chaque mois.
- En 2010, le taux de réponse se stabilise : 90 MDPH ont répondu au premier semestre, 86 au second semestre. Sur l'ensemble de l'année, 88 MDPH ont répondu en moyenne au questionnaire. 81 MDPH ont répondu chaque mois.

Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement, quand elles n'ont pas les éléments de réponse disponibles.

Le basculement des MDPH vers leur nouveau système informatique est achevé pour la quasi totalité. Cependant quelques MDPH éprouvent encore des difficultés à paramétrer les modules statistiques afin de renseigner tous les éléments demandés dans les questionnaires.

2. Les demandes de prestation de compensation : la montée en charge se poursuit en 2010 et reste très soutenue

En 2010, les demandes de prestation de compensation augmentent de plus de 29 % par rapport à 2009. Le premier semestre 2010 enregistre une progression de 25,5 % des demandes par rapport au second semestre 2009. Le rythme ralentit entre le premier et le second semestre 2010 – 4,2 %, mais le nombre de demandes au second semestre 2010 reste nettement plus élevé qu'à la même période en 2009 (respectivement 90 788 contre 75 508) soit une augmentation supérieure à 20 %.

- En 2006, 70 600 prestations de compensation ont été demandées ; en 2007, 84 000, soit une progression de près de 8 % (hors les trois premiers mois de démarrage). Pour 2008, le nombre de demandes de PCH déposées est évalué à 100 700 ce qui représente une augmentation annuelle de 20 %. En 2009, 143 300 demandes ont été déposées, soit plus de 40 % de demandes supplémentaires déposées par rapport à l'année précédente (cf. *tableau 1, graphique 1*).
- Depuis fin 2006, année de démarrage de la prestation, le nombre de demandes déposées a plus que doublé (185 551 demandes en 2010). L'année 2009 marque un pic dans la montée en charge, c'est l'année de la plus forte progression des demandes à la fois de manière relative et absolue. L'année 2010 est la seconde année avec la plus forte progression (cf. *tableau 1, graphique 1*).
- Alors que pour 2006 et 2007, les demandes de PCH étaient quasi toutes des premières demandes, il est très probable que des premières demandes de renouvellement aient été déposées en 2008, et logique que le nombre de ces demandes de renouvellement augmente en 2009 et 2010. Cette part de la hausse attribuée aux renouvellements est mécanique mais ne se traduit pas par une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH. En 2010, le taux de premières demandes de PCH est de 80 %.
- Depuis le 1^{er} avril 2008, en alternative aux compléments d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), les enfants peuvent bénéficier au titre de la prestation de compensation (en sus des aménagements de logement, de véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport) de financements d'aides humaines, d'aides techniques, de charges spécifiques et exceptionnelles, de charges animalières.

Cette ouverture se traduit logiquement par de nouvelles demandes de prestation de compensation, qui impactent l'activité des MDPH. L'entrée en vigueur de la PCH enfant a provoqué une augmentation sensible des demandes PCH pour les enfants : le nombre de demandes déposées pour les enfants est passé de 3,4 % en moyenne en 2007 des demandes PCH à 5 % en 2008, décomposé respectivement en 3,6 % et 8 % au cours du premier et second semestre et 9,4 % en 2009. Ces demandes progressent légèrement en 2010 : 10,9 % de l'ensemble des demandes de prestation de compensation (cf. *tableau 2, graphique 2*).

En 2010, 15 463 demandes de prestation de compensation ont été déposées en moyenne chaque mois dans les MDPH.

- Les MDPH enregistraient 7 000 demandes chaque mois en 2007. En 2009, le nombre moyen de demandes déposées chaque mois approchait 12 000 demandes soit 42,4 % d'augmentation annuelle par rapport à 2008 (cf. *tableau 1*).
- Cette hausse des demandes crée une augmentation d'activité des MDPH et implique un redimensionnement des équipes pour l'accueil et l'information en premier lieu et pour l'instruction des demandes ensuite.

La prestation de compensation représente 6,8 % du total des demandes déposées auprès des MDPH en 2010.

- La prestation de compensation représentait 5 % des demandes en 2007, 5,8 % en 2008, 6,3 % en 2009. Elle représente 6,8 % du total des demandes instruites par la MDPH en 2010. Depuis 2007, la part de la prestation de compensation dans l'instruction des demandes augmente continûment : + 0,8 point entre 2008 et 2007 ; + 0,5 point entre 2009 et 2008 ainsi qu'entre 2010 et 2009 (cf. *tableau 2*).

En 2010, 0,8 % des demandes sont des demandes de renouvellements pour l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

- Cette part continue à diminuer depuis 2007 (cf. tableau 2), mais la bascule envisagée entre l'ACTP et la PCH ne se constate pas. Une étude en cours de la DREES, dont les résultats seront disponibles en 2011, doit analyser les raisons de la préférence au maintien de l'ACTP pour une part importante de ses bénéficiaires.

Tableau 1 : L'évolution des demandes de prestation de compensation depuis 2006

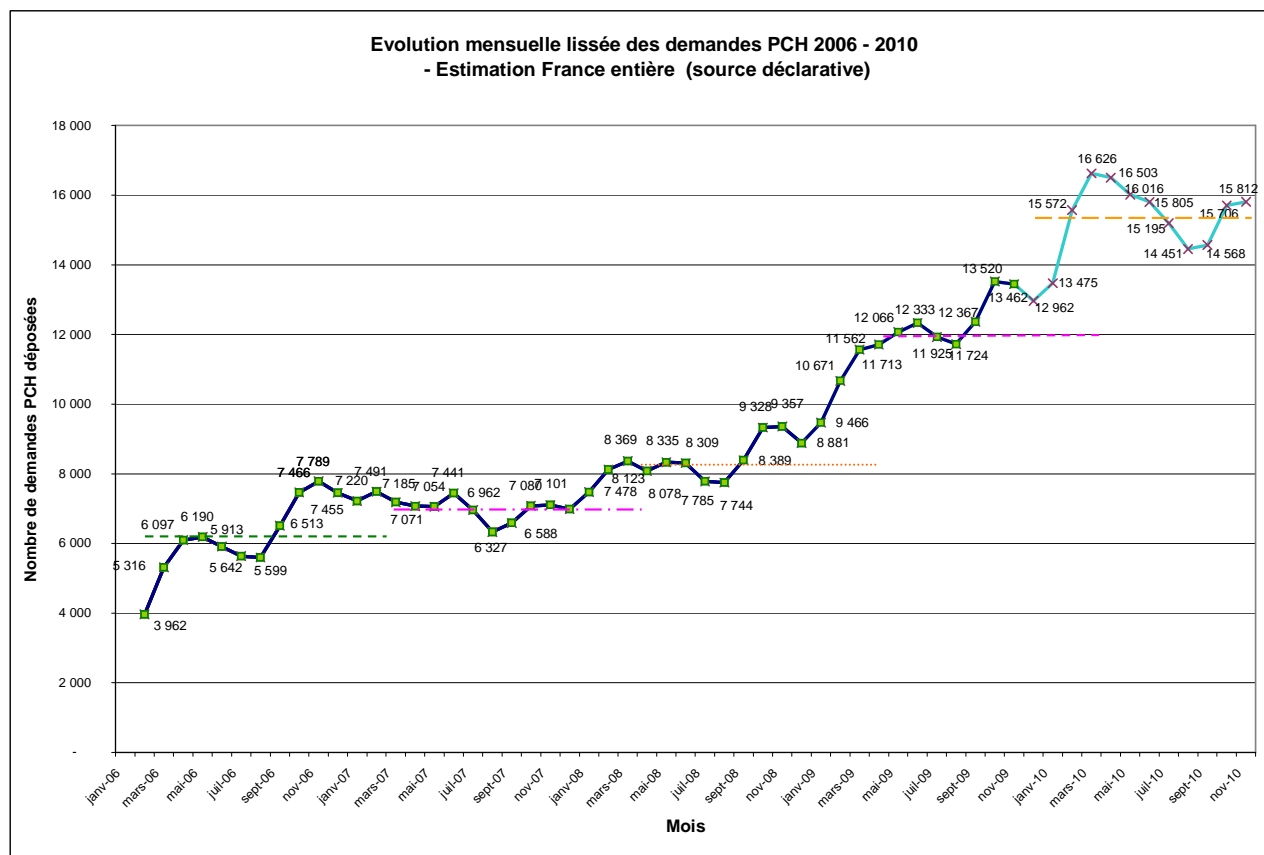
Demands déposées		
	Total des demandes PCH 2006 * (80 répondants en moyenne)	70 622
	Total des demandes PCH 2007 * (80 répondants en moyenne)	83 917
	Total des demandes PCH 2008 * (78 répondants en moyenne)	100 678
	Total des demandes PCH 2009 * (80 répondants en moyenne)	143 718
	Total des demandes PCH 2010 * (80 répondants en moyenne)	185 551
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2007	6 993
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2008	8 390
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2009	11 976
2	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2010	15 463
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2008	8 229
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2008	8 551
-	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2009	11 368
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2009	12 585
2	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2010	15 794
0	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2010	15 131
	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes déposées	7,9%
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de demandes déposées	20,0%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées	42,7%
	Taux de croissance 2010/2009 du nombre de demandes déposées	29,1%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de demandes déposées (1er semestre/2ème semestre précédent)	33,0%
	Taux de croissance du nombre de demandes déposées (2ème semestre 2009/ 1er semestre 2009)	10,7%
	Taux de croissance 2010/2009 du nombre de demandes déposées* (1er semestre/2ème semestre précédent)	25,5%
	Taux de croissance du nombre de demandes déposées* (2ème semestre 2010/ 1er semestre 2010)	-4,2%

*extrapolées à la population française - chiffres définitifs

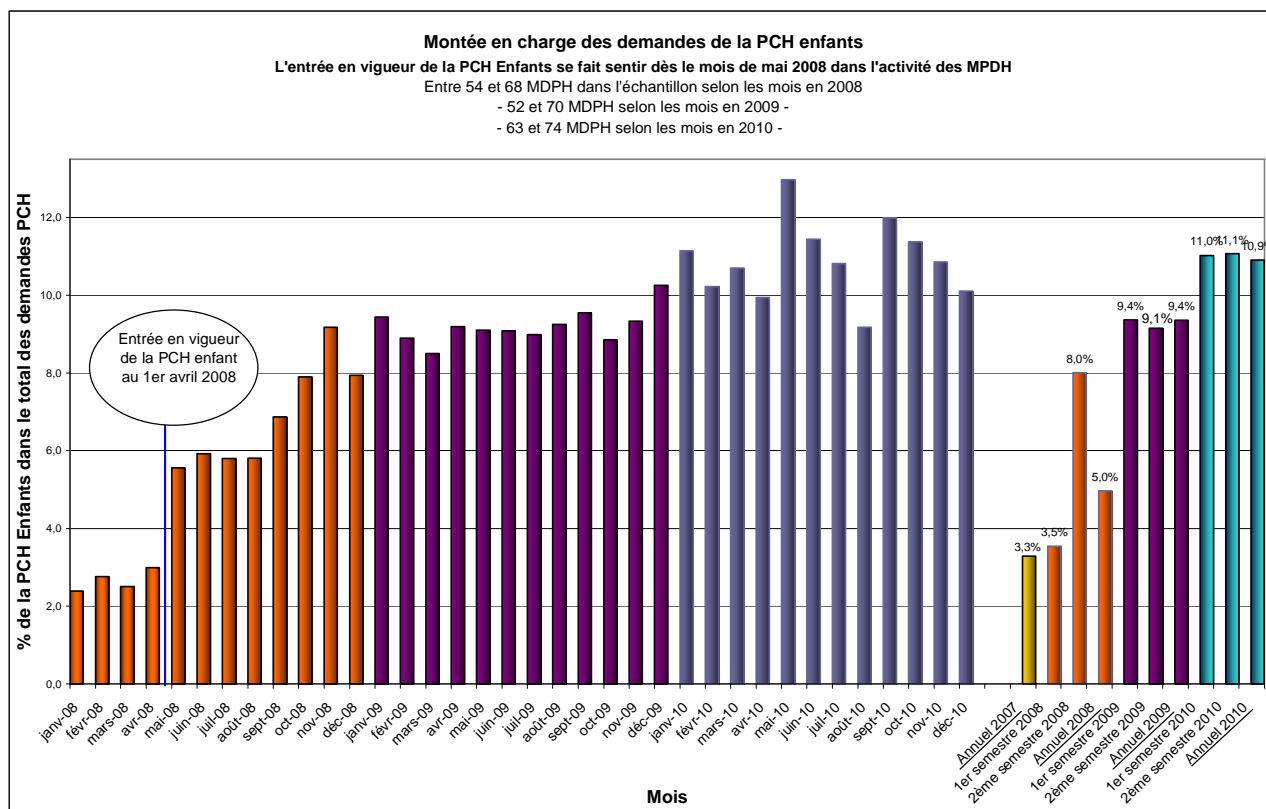
Tableau 2 : Part des demandes de prestation de compensation dans le total des demandes

2 0 0 7	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5,0%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1,3%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,4%
2 0 0 8	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2008	5,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2008	1,1%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	95,0%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	5,0%
2 0 0 9	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2009	6,3%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2009	1,0%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	90,6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	9,4%
2 0 1 0	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2010	6,8%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2010	0,8%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	89,1%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	10,9%

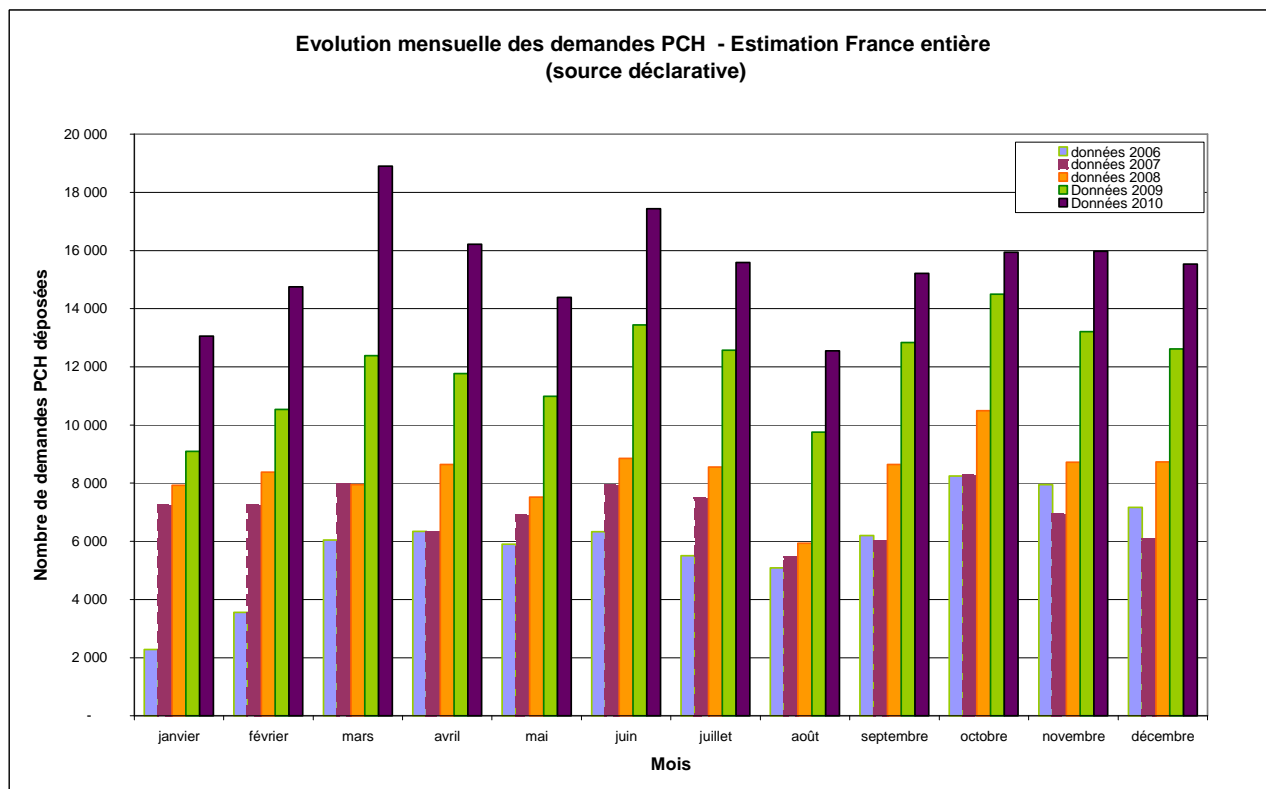
Graphique 1 : L'évolution 2006-2010 des demandes de PCH



Graphique 2 : La montée en charge de la PCH enfants



Graphique 3 : L'évolution mensuelle des demandes PCH



3. Les décisions de prestation de compensation : la montée en charge se poursuit en 2010 et reste soutenue

Le nombre de décisions de PCH prises continue d'augmenter : environ 175 000 décisions ont été prises en 2010, contre 137 000 en 2009. La montée en charge se poursuit : plus 5 % entre le premier et le second semestre 2010.

- En 2006, 23 500 décisions de prestation de compensation ont été prises (accords et refus confondus) ; en 2007, 76 600 ; en 2008, 112 000 soit une progression de près de la moitié (46,4 %), en 2009, ce sont 137 000 décisions qui ont été prises. Les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), instances décisionnaires des MDPH, ont prononcé 175 000 décisions en 2010 soit un accroissement de près de 28 % par rapport à 2009 (cf. tableau 3, graphique 4).
- La montée en charge des décisions se poursuit en 2010 à un rythme soutenu, supérieur à 2009 (+ 22,2 %) mais il reste inférieur au rythme observé en 2008 (+ 46,4 % de progression annuelle). En 2010, les décisions prises augmentent de 2 % chaque mois comme en 2009. En 2007 et en 2008, elles progressaient de 4 % chaque mois (cf. tableau 3).

En moyenne, 14 600 décisions relatives à la prestation de compensation ont été prises chaque mois par les CDAPH en 2010. En 2009, 11 400 décisions étaient prises mensuellement.

- En 2007, elles représentaient un volume mensuel de 6 400 décisions, en 2008 de 9 300 décisions et en 2009 de 11 400 décisions. En 2010, le nombre de décisions progresse tout au long de l'année : environ 14 220 décisions ont été prises en moyenne chaque mois au cours du 1^{er} semestre et 14 990 au cours du second semestre, soit une hausse de 5 % entre les deux périodes (cf. tableau 3).

L'entrée en vigueur de la PCH-enfant se fait sentir dès le deuxième semestre 2008 en termes de décisions. La part des décisions relatives aux PCH enfants continue d'augmenter.

- Au premier semestre 2008, très peu de décisions de PCH concernaient les enfants alors que, depuis avril 2008, ils peuvent bénéficier de tous les éléments de la PCH. C'est même une diminution des décisions en leur faveur qui est d'ailleurs observée : en 2007, les PCH d'aménagement du logement et du véhicule pour les enfants représentaient 3 % du total des décisions de PCH ; au premier semestre 2008, ces décisions ne comptent que pour 1,9 % (cf. tableau 4).
- En revanche, à partir du second semestre 2008, l'impact de l'ouverture aux enfants est très net. La part des décisions de PCH-enfants passe de 1,9 % à 3,5 % entre le premier et le second semestre 2008. En 2009, cette part représentait 8,6 % des décisions prises relatives à la PCH.
- En 2010 la part des décisions PCH-enfants continue d'augmenter : elles constituent sur l'année 9,3 % du total des décisions PCH (cf. tableau 4).
- La part des PCH adultes dans le volume des PCH décidées diminue parallèlement de 6,3 points en quatre ans.

En 2010, 6,3 % des décisions prises par la CDAPH concernent la prestation de compensation.

- En 2007, la prestation de compensation représentait 3,7 % du total des décisions prises par la CDAPH. En 2008, cette part diminuait (3,2 %). En 2009, la prestation de compensation comptait pour 6,4 % du total des décisions examinées par la CDAPH (cf. tableau 4).
- Cette part reste stable entre le 1^{er} et le 2nd semestre 2010 : elle est respectivement égale à 6,2 % et 6,6 % (cf. tableau 4).

Tableau 3 : L'évolution des décisions de prestation de compensation depuis 2006

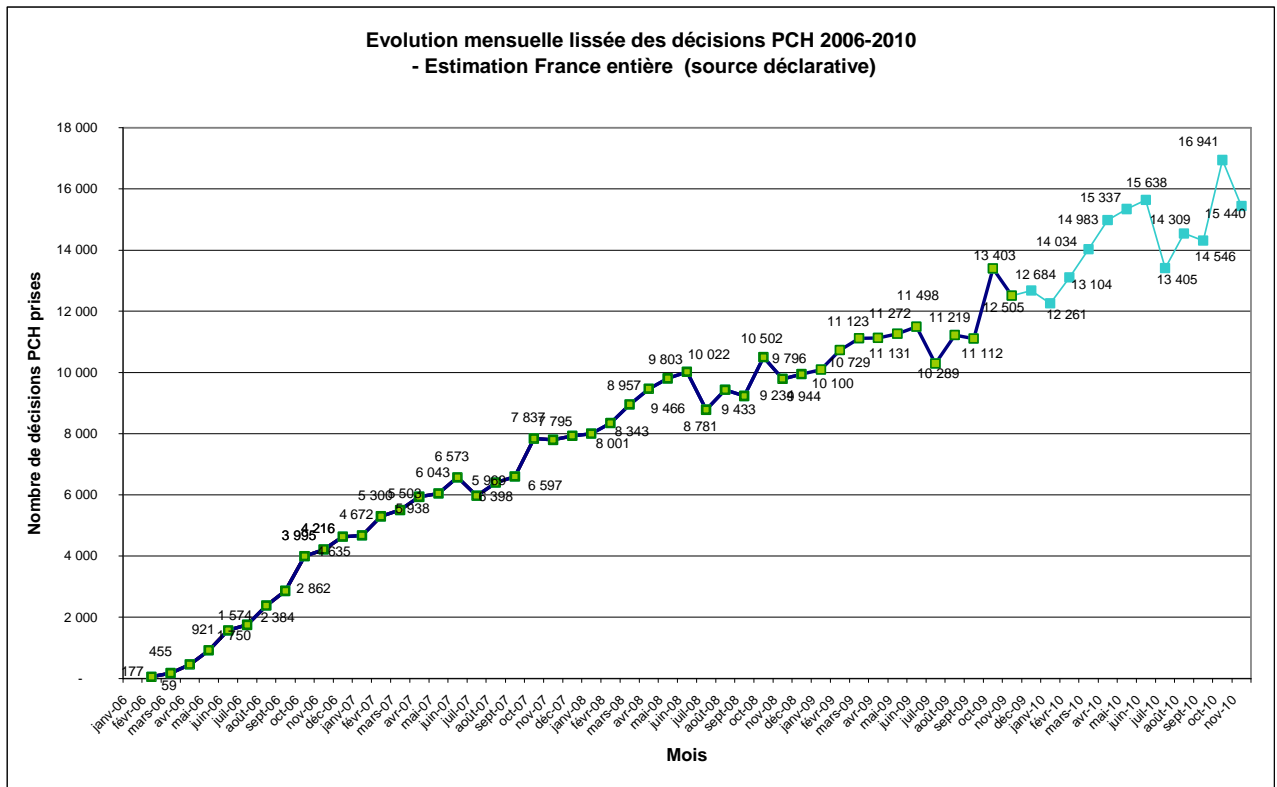
Décisions examinées en CDA-PH		
	Total des décisions PCH 2006 (72 répondants) *	23 514
	Total des décisions PCH 2007 (83 répondants) *	76 608
	Total des décisions PCH - 2008 (81 répondants) *	112 129
	Total des décisions PCH - 2009 (83 répondants) *	137 175
	Total des décisions PCH - 2010 (83 répondants) *	175 283
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2007	6 384
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2008	9 344
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2009	11 431
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2010	14 607
2	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2008	9 073
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2008	9 615
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2009	11 000
6	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2009	11 862
-	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2010	14 221
2	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2010	14 993
0	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - janvier-mai 2006	>100% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - juin-décembre 2006	+ 25% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2007	+ 4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2008	+4% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2009	+1,7% chaque mois
	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2010	+2% chaque mois
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de décisions prises*	46,4%
	Taux de croissance 2009/2008 du nombre de décisions prises*	22,3%
	Taux de croissance 2010/2009 du nombre de décisions prises*	27,8%

* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

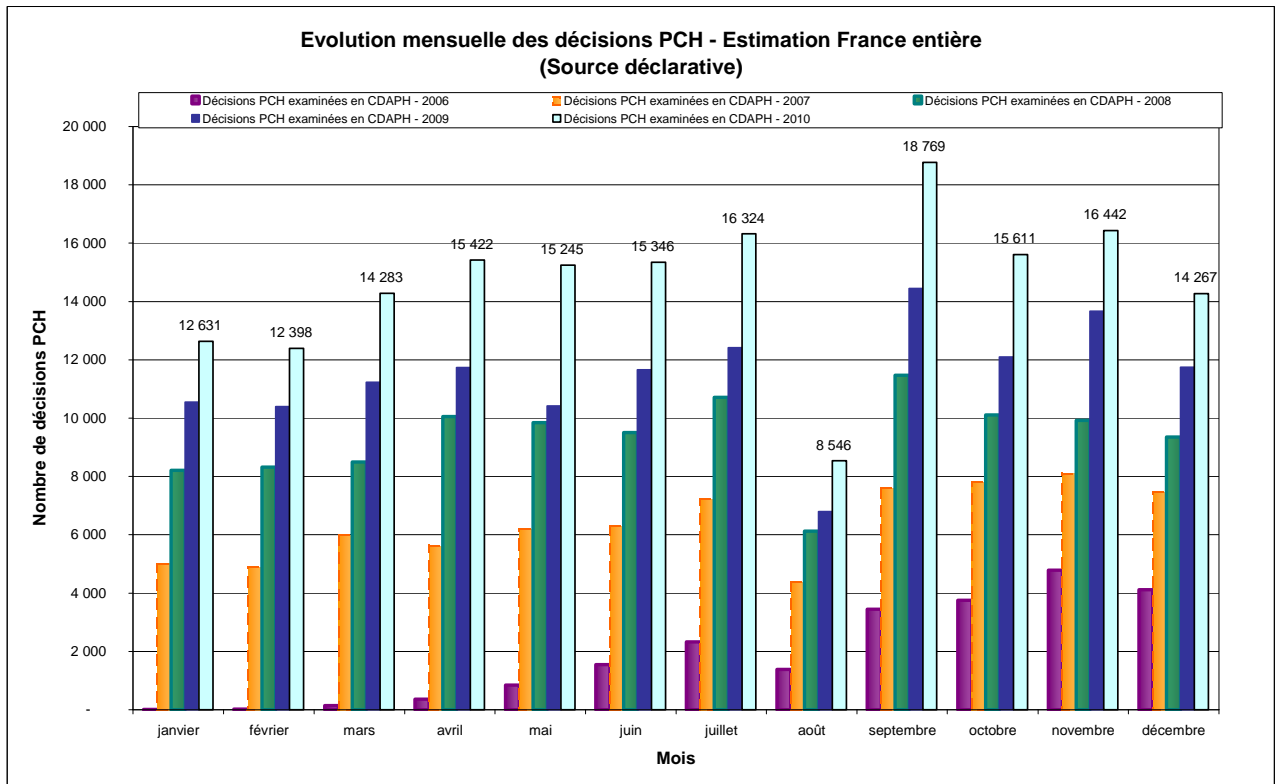
Tableau 4 : Les décisions de prestation de compensation dans le total des décisions prises

Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3,7%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2008	3,2%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2009	6,4%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - 1er semestre 2010	6,2%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - 2ème semestre 2010	6,6%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2010	6,3%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3,0%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2008	1,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2008	3,5%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	2,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2009	7,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2009	8,9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2009	8,6%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2010	9,1%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2010	9,0%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2010	9,3%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97,0%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	97,1%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2009	91,4%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - 1er semestre 2010	90,9%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - 2ème semestre 2010	91,0%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2010	90,7%

Graphique 4 : L'évolution 2006-2010 des décisions de PCH



Graphique 5 : L'évolution mensuelle des décisions de PCH



4. Les prestations de compensation accordées augmentent plus faiblement au cours de l'année 2010 que les décisions prises

100 900 demandes de PCH examinées en 2010 ont conduit à un accord.

- En 2007, 4 400 prestations de compensation étaient accordées en moyenne chaque mois, en 2008, 5 900 PCH et, en 2009, 7 600. Le nombre moyen total de PCH accordées par mois augmente en 2010 comparé aux années précédentes : 8 400 accords (*cf. tableau 5, graphique 6*).
- La part des PCH-enfants accordées poursuit sa progression dans le total du volume des accords PCH : 9,8 %. Elle était de 2,2 % en 2007, 2,8 % en 2008 et 4,1 % en 2009 : le rythme de progression s'accroît donc (*cf. tableau 6*).

L'année 2010 marque la première baisse du taux d'accords de la PCH depuis 2006 : 56,7 % des demandes de PCH sont accordées.

- En 2007, ce taux était de 66,4 %, puis en 2008 de 67,7 % et en 2009 de 69,8 %. Avec un taux de 56,7 %, 2010 apparaît comme l'année la plus faible, toutefois il est à noter que le nombre absolu des accords PCH reste en augmentation mais à un rythme plus faible que le nombre de décisions ; ce qui a pour conséquence une baisse de la part des accords dans le total des décisions (*cf. tableau 6*).
- Le taux moyen d'accords pour les enfants est à nouveau supérieur à celui des adultes (58,3 % contre 56,6 %) sans atteindre les écarts observés en 2007 et 2008 où les taux d'accords de PCH enfants étaient nettement supérieurs à ceux des adultes : respectivement 84,3 % contre 67,1 % et 76,9 % contre 67,7 % (*cf. tableau 6*).
- Comme pour le taux global d'accords le taux d'accords des PCH pour les enfants est en baisse comparé aux taux des années précédentes (*cf. tableau 6*).

Le taux d'accords PCH moyen national gomme des disparités importantes

- Les pratiques départementales et la nature des demandes impactent les taux d'accord (*cf. graphique 7*).
- Il est à noter que le nombre de demandes de prestation de compensation adressé aux MDPH rapporté à la population fait apparaître également de grandes différences entre les départements (*cf. graphique 8*).

Tableau 5 : L'évolution des accords de prestation de compensation depuis 2007

		Prestations de compensation accordées	
2 0 0 7 / 2 0 1 0		Nombre de PCH accordées en 2007 (84 répondants) *	52 997
		Nombre de PCH accordées en 2008 (87 répondants) *	71 424
		Nombre de PCH accordées en 2009 (84 répondants) *	90 792
		Nombre de PCH accordées en 2010 (83 répondants) *	100 898
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2007	4 416
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2008	5 952
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois - année 2009	7 566
		Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - année 2010	8 408

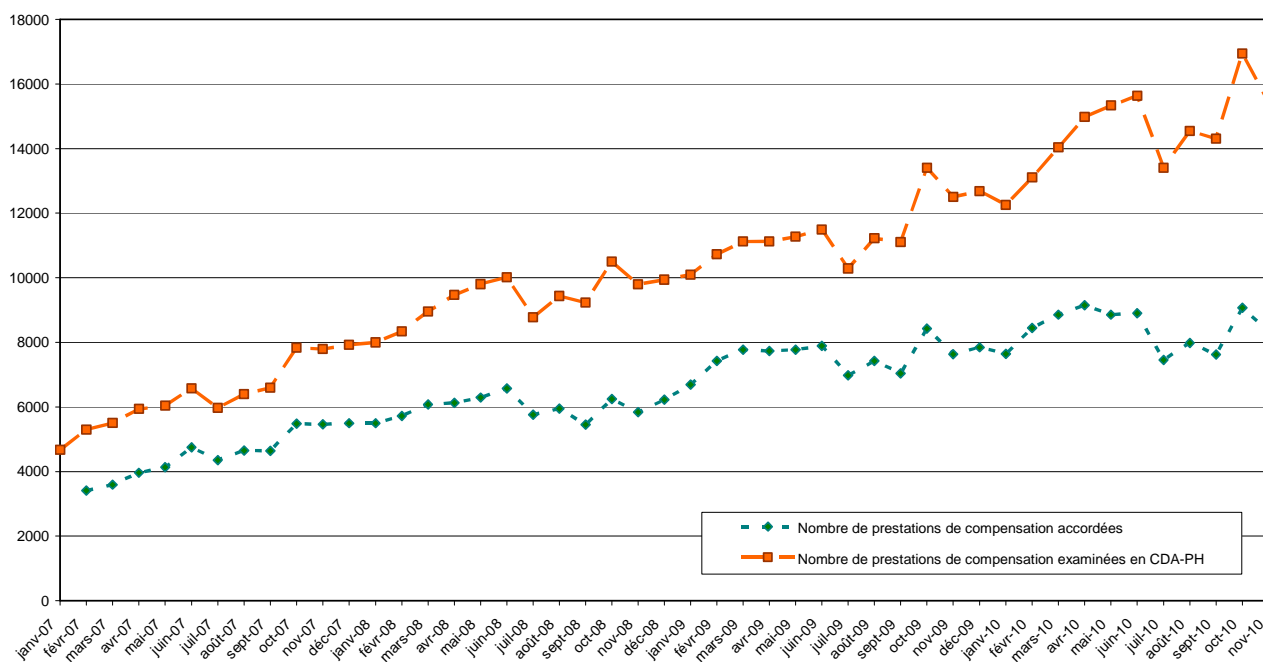
* extrapolées à la population française - chiffres définitifs

Tableau 6 : Les accords de prestation de compensation

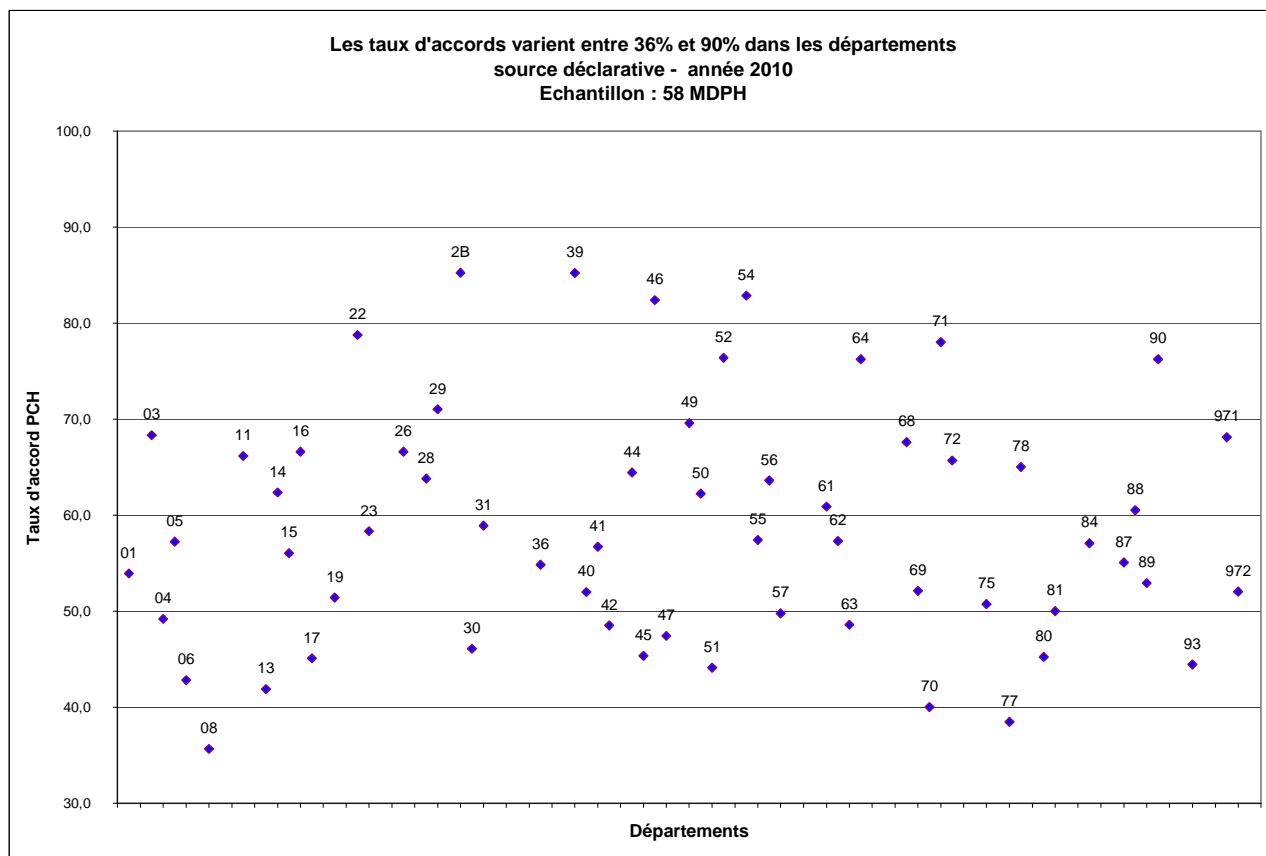
	Taux moyen d'accords PCH en 2007	66,4%
	Réparties en PCH accordées adultes	97,8%
	...et PCH accordées enfants	2,2%
	Taux moyen d'accords - PCH adultes	67,1%
	Taux moyen d'accords - PCH enfants	84,3%
	Taux moyen d'accords PCH en 2008	67,7%
2	Réparties en PCH accordées adultes	97,2%
0	...et PCH accordées enfants	2,8%
0	Taux moyen d'accords : PCH adultes	67,7%
7	Taux moyen d'accords : PCH enfants	76,9%
/	Taux moyen d'accords PCH en 2009 (43 répondants)	68,9%
2	Réparties en PCH accordées adultes	95,9%
0	...et PCH accordées enfants	4,1%
1	Taux moyen d'accords : PCH adultes (59 répondants)	65,5%
0	Taux moyen d'accords : PCH enfants (45 répondants)	61,0%
	Taux moyen d'accords PCH en 2010 (62 répondants)	56,7%
	Réparties en PCH accordées adultes	90,2%
	...et PCH accordées enfants	9,8%
	Taux moyen d'accords : PCH adultes (66 répondants)	56,6%
	Taux moyen d'accords : PCH enfants (62 répondants)	58,3%

Graphique 6 : L'évolution 2007-2010 des accords de PCH

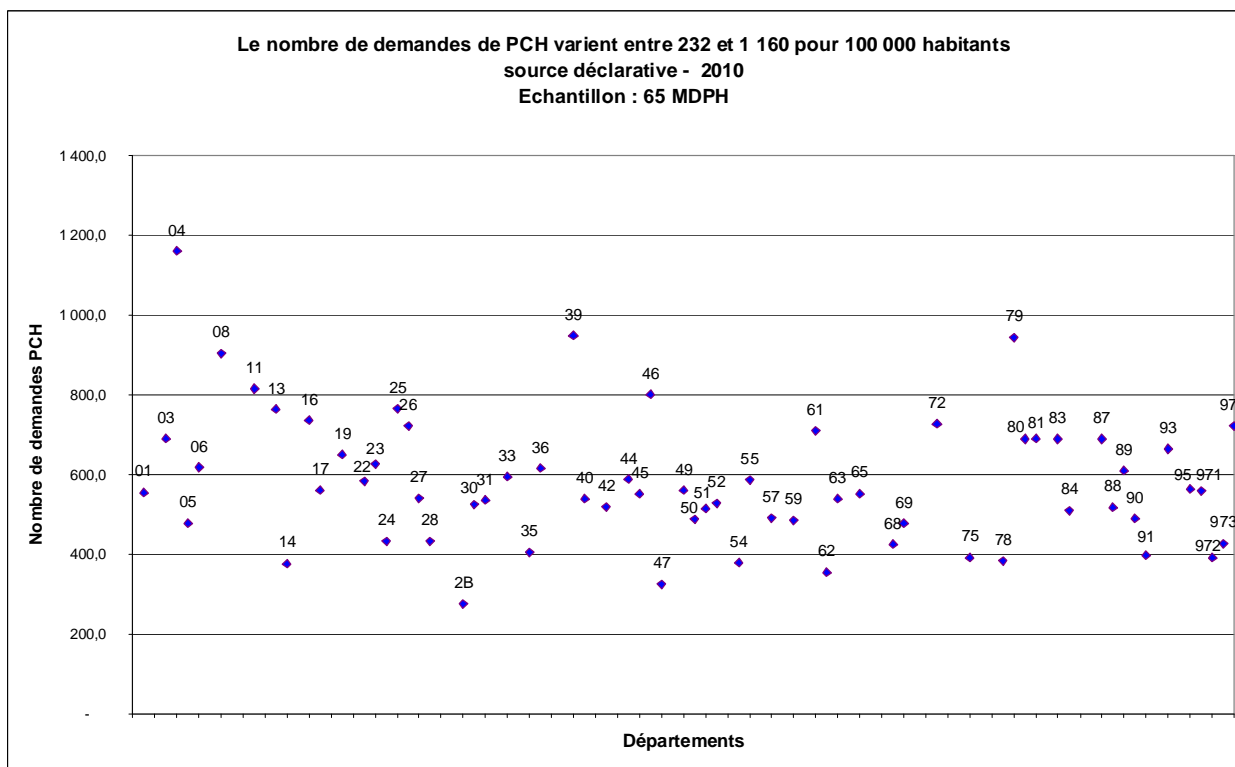
Evolution mensuelle lissée des PCH accordées 2007 - 2010
Estimation France entière (Source déclarative)



Graphique 7 : Les taux d'accords PCH dans les départements



Graphique 8 : Nombre de demandes PCH pour 100 000 habitants dans les départements



5. Le contenu de la prestation de compensation évoluée

Les questionnaires mensuels permettent d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, en nombre et en montants.

Répartition des différents éléments de la PCH :

En 2007, les aides humaines ont compté pour la moitié des éléments attribués (48,3 %), et les aides techniques pour un cinquième (20,8 %). L'élément n°3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) a représenté 22,2 % des attributions et l'élément n°4 (charges spécifiques et exceptionnelles) près de 13,1 % du total des attributions accordées par la CDAPH. Les aides animalières constituent une très petite portion du total (0,2 %).

En 2008, cette répartition a évolué puisque la part des aides humaines a diminué de près de 4 points (44,8 %), celle des aides techniques a augmenté de 2 points (22,9 %) ; celle de l'élément n°3 a diminué de 4 points par rapport à 2007 (18,2 %). La part de l'élément n°4 et celle des aides animalières est restée stable.

En 2009, la structure de la prestation de compensation en volume a continué d'évoluer. La part des aides humaines est passée à 43,3 % ; celle des aides techniques est restée relativement stable 23,2 % ; celle de l'élément n°3 a diminué passant à 17,2 % des attributions. La part des charges spécifiques et exceptionnelles a nettement progressé, 16,1 % en 2009, comparée aux années 2007 et 2008 respectivement 13,1 % et 13,9 %. La part des aides animalières est restée marginale : 0,2 %.

En 2010, la composition de la prestation de compensation en volume continue d'évoluer :

- la part des aides humaines représente 41,7 %,
- la part des aides techniques représente 24,2 %,
- la part de l'élément n°3 représente 17 %,
- la part des charges spécifiques et exceptionnelles représente 16,9 %,
- la part des aides animalières représente 0,2 %.

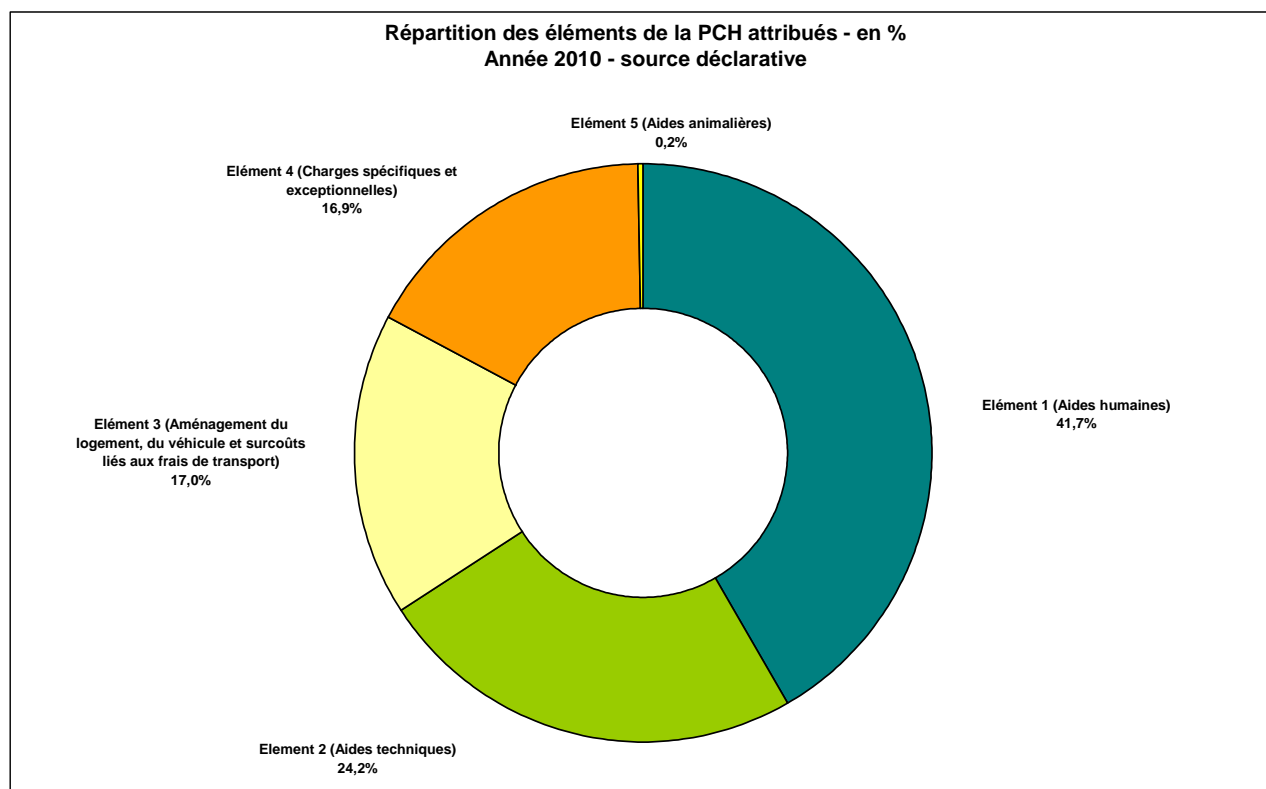
De 2007 à 2010, des tendances se dégagent dans l'évolution de la structure de la PCH :

- la part des éléments 1 (aides humaines) et 3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) est en constante diminution,
- à l'inverse celle des éléments 2 et 4 est en constante progression,
- enfin, la part de l'élément 5 reste stable.

La répartition des éléments au sein de la PCH au cours du temps

Répartition des éléments accordés	Elément 1 (Aides humaines)	Element 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2010	41,7%	24,2%	7,8%	3,7%	5,5%	17,0%	16,9%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	<i>41,6%</i>	<i>23,7%</i>	<i>7,9%</i>	<i>3,8%</i>	<i>5,8%</i>	<i>17,6%</i>	<i>16,9%</i>	<i>0,2%</i>
<i>Semestre 2</i>	<i>41,9%</i>	<i>24,7%</i>	<i>7,7%</i>	<i>3,5%</i>	<i>5,1%</i>	<i>16,3%</i>	<i>16,9%</i>	<i>0,2%</i>
Total 2009	43,3%	23,2%	8,0%	3,4%	5,8%	17,2%	16,1%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	<i>43,0%</i>	<i>23,4%</i>	<i>8,3%</i>	<i>3,3%</i>	<i>6,0%</i>	<i>17,5%</i>	<i>15,9%</i>	<i>0,2%</i>
<i>Semestre 2</i>	<i>43,6%</i>	<i>22,9%</i>	<i>7,7%</i>	<i>3,6%</i>	<i>5,6%</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,4%</i>	<i>0,2%</i>
Total 2008	44,8%	22,9%	8,9%	4,1%	5,2%	18,2%	13,9%	0,3%
<i>Semestre 1</i>	<i>45,8%</i>	<i>22,7%</i>	<i>9,2%</i>	<i>4,3%</i>	<i>4,8%</i>	<i>18,4%</i>	<i>12,9%</i>	<i>0,3%</i>
<i>Semestre 2</i>	<i>43,7%</i>	<i>23,2%</i>	<i>8,6%</i>	<i>3,8%</i>	<i>5,6%</i>	<i>18,0%</i>	<i>14,9%</i>	<i>0,2%</i>
Total 2007	48,3%	20,8%	9,5%	4,8%	3,3%	22,2%	13,1%	0,2%
<i>Semestre 1</i>	<i>49,2%</i>	<i>21,4%</i>	<i>9,1%</i>	<i>5,0%</i>	<i>2,4%</i>	<i>20,5%</i>	<i>12,6%</i>	<i>0,3%</i>
<i>Semestre 2</i>	<i>47,6%</i>	<i>20,3%</i>	<i>9,8%</i>	<i>4,7%</i>	<i>4,0%</i>	<i>23,5%</i>	<i>13,5%</i>	<i>0,2%</i>

Graphique 9 : Répartition des éléments de la PCH en volume



Les montants décidés par la CDAPH pour chaque élément de la prestation

Il s'agit, pour les aides humaines et les aides spécifiques, du montant mensuel accordé, indépendamment du nombre de mois pour lequel l'élément est accordé. Pour les autres aides (aides techniques, aménagement de logement et du véhicule, charges exceptionnelles), il s'agit du montant total accordé, puisqu'il est versé en une seule fois.

Les montants présentés ci-dessous ne représentent donc pas le coût total des décisions prises par la CDAPH mais le coût moyen mensuel des décisions le mois de l'attribution.

La répartition des montants des éléments au sein de la PCH :

En montants attribués, la répartition des éléments diffère de celle observée en nombre d'attributions, les coûts étant très différents d'un élément à l'autre.

En 2010, la part des aides humaines représente 35,4 % du total des montants attribués ; tout comme pour la part des accords de cet élément la tendance est à la baisse.

La part de l'élément n°2, dans le total des montants attribués continue sa progression depuis 2007 : 21,7 % en 2010, elle suit une progression parallèle à la part des accords de l'élément n°2.

La part de l'élément n°3, 39 %, est en diminution par rapport à 2009, 40 %, mais à un niveau supérieur à 2007 et 2008.

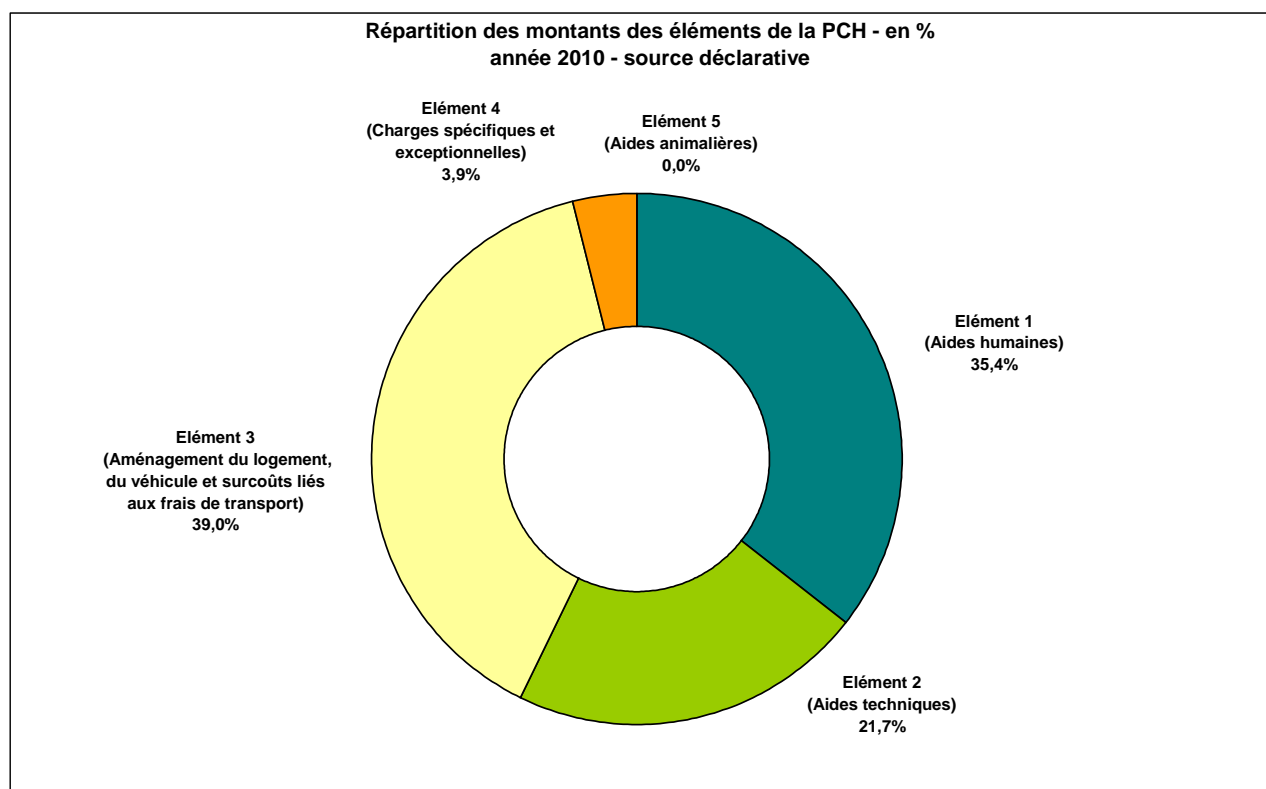
La part de l'élément n°4 diminue légèrement à 3,9 % en 2010 contre 4,1 % en 2009 alors que la part des attributions de cet élément continue de s'accroître.

La part des aides animalières reste très marginale en nombre d'attributions comme en montants.

La répartition des montants attribués au cours du temps

Répartition des montants attribués	Elément 1 (Aides humaines)	Elément 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément 3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2010	35,4%	21,7%	28,1%	10,1%	0,8%	39,0%	3,9%	0,0%
Semestre 1	35,0%	21,0%	29,3%	10,1%	0,9%	40,3%	3,7%	0,0%
Semestre 2	35,9%	22,4%	26,8%	10,1%	0,7%	37,6%	4,1%	0,0%
Total 2009	35,8%	20,0%	27,7%	9,5%	3,4%	40,0%	4,1%	0,0%
Semestre 1	35,8%	20,2%	27,1%	9,0%	4,1%	40,2%	3,8%	0,0%
Semestre 2	35,9%	19,8%	27,2%	10,0%	2,5%	39,7%	4,5%	0,0%
Total 2008	39,7%	18,9%	27,2%	9,6%	1,3%	38,1%	3,2%	0,0%
Semestre 1	39,5%	18,6%	28,2%	9,8%	1,2%	39,2%	2,6%	0,0%
Semestre 2	39,9%	19,2%	26,1%	9,4%	1,5%	37,0%	3,7%	0,0%
Total 2007	45,2%	15,7%	26,5%	9,8%	0,8%	37,1%	1,9%	0,0%
Semestre 1	50,5%	14,1%	23,6%	10,1%	0,5%	34,2%	1,2%	0,0%
Semestre 2	47,4%	20,0%	33,8%	11,2%	1,1%	46,2%	3,0%	0,0%

Graphique 10 : L'incidence des montants importants de l'aménagement de logement (élément 3)



L'évolution des montants des éléments

En 2010, les montants attribués mensuellement en moyenne pour les aides humaines sont en nette diminution à 794 € ; ils étaient de 881 € en 2009.

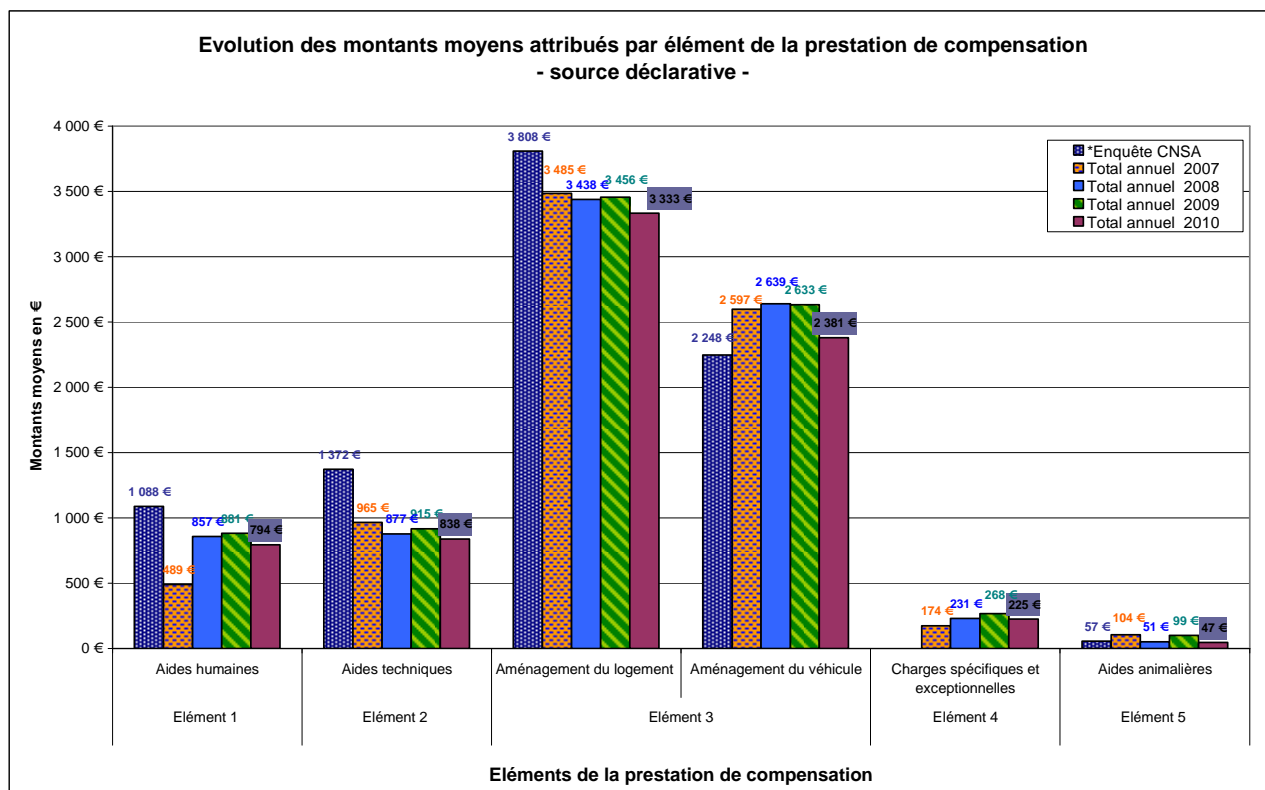
Ceux attribués au titre des aides techniques sont également en baisse à 838 €. En 2009, ils s'élevaient à 915 €.

Les aides techniques sont attribuées en un seul versement.

Les montants moyens d'un aménagement de logement et d'un aménagement de véhicule, eux aussi attribués en un seul versement, s'élèvent respectivement à 3 333 € et 2 381 €. Les frais de transport baissent fortement à 166 € en 2010 contre 593 € en 2009 (il s'agit de dépenses répétitives), l'intégration des frais de transport dans les forfaits des établissements pouvant expliquer cette diminution.

L'élément n°4, relatif aux charges spécifiques et exceptionnelles, voit également son montant moyen diminuer en 2010 par rapport à 2009 respectivement 225 € et 268 €.

En 2010, tous les éléments de la prestation de compensation voient leur montant diminuer sensiblement par rapport à l'année précédente.



6. Durée d'attribution de l'élément 1 (aides humaines)

Les questionnaires mensuels permettent pour l'élément 1 de connaître la durée d'attribution moyenne de la prestation en nombre de mois. Pour rappel la durée maximum d'attribution pour cet élément est de dix ans (soit 120 mois).

